

Lecture de la lettre du sieur Jacques Langlade de Villier, citoyen de Paris, qui envoie son serment, lors de la séance du 13 juillet 1791

Charles Malo, comte de Lameth

Citer ce document / Cite this document :

Lameth Charles Malo, comte de. Lecture de la lettre du sieur Jacques Langlade de Villier, citoyen de Paris, qui envoie son serment, lors de la séance du 13 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 225;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11647_t1_0225_0000_4

Fichier pdf généré le 05/05/2020

traîtres, de ce que nous pourrons faire, sur ce que nous avons fait... Et qu'ils frémissent!...

« *Signé* : Les citoyens composant la garde nationale de Fontenay-le-Comte. »

(L'Assemblée ordonne l'insertion de cette adresse dans le procès-verbal.)

M. le **Président** fait donner lecture d'une lettre du sieur Balzac, citoyen de la section de la place Royale à Paris, qui offre de payer, à compter du jour que nous serons en guerre jusqu'à celui où nos armes seront victorieuses, 15 sols par jour, pour celui de ses compatriotes qui le remplacera. Il regrette que sa fortune ne lui permette pas de répondre plus grandement au patriotisme qui anime tous les bons citoyens.

M. le **Président** fait donner lecture d'une lettre du sieur Jacques Langlade de Villier, citoyen de Paris, père de 14 enfants ou petits-enfants, à laquelle est joint le serment qu'il prête en conséquence du décret de l'Assemblée du 22 juin dernier.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint mon serment patriotique : il est dans toute l'effusion de mon cœur ; il est l'expression de mon âme et de mes sentiments. J'ai adressé aujourd'hui au district de Saint-Lazare, maintenant section Poissonnière, mon serment. Depuis, malgré mon âge, je lui ai témoigné le désir que j'avais de rester citoyen actif. Je réitère aujourd'hui en vos mains le serment dû à la circonstance : il importe très peu à la nation, mais il importe beaucoup à un père qui, prêt à descendre dans le tombeau, laisse après lui 14 enfants ou petits-enfants.

« Recevez donc, Messieurs, mon serment comme père de famille, j'ose dire respectable, et de fidélité à laquelle je réponds.

« Je soussigné Jacques Langlade, âgé de 78 ans, ancien secrétaire de feu M. de Conti ; je jure en mon âme et conscience de maintenir les décrets prononcés et à prononcer par l'auguste aréopage ; j'espère verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour soutenir l'heureuse Constitution qui nous a été donnée envers et contre tous ses ennemis ; j'espère que la providence, qui a si bien surveillé les travaux de nos sages législateurs, voudra bien m'accorder la grâce que je lui demande tous les jours, de me conserver la santé et la force pour être en état de donner à nos concitoyens les preuves de mon patriotisme, que je jure de porter jusque dans le tombeau. (*Applaudissements.*)

« Je suis, etc.

« *Signé* : LANGLADE DE VILLIER. »

M. le **Président** fait donner lecture de la soumission faite par plusieurs membres du tribunal de cassation pour l'entretien, l'un de trois gardes nationaux, et tous les autres de chacun un garde national, pendant tout le temps que durera leur exercice audit tribunal.

Suivent les noms desdits membres :

J.-P.-H. Garran, *président*; Vernier, Fantin, Cl.-B. Navier, Gensonné, Giraudet, François Le Maire, Barral, Caillemer, Rioltz, Molvaut, Albarel, de Prosnay, Boucher, Hortal, Pons, J.-G. du Mesnil, Bailly, Miquel,

Bazenerye, Tupinier, Cosinhal, Hérault, Morseng, Lions, de Torcy, G. Horn, *greffier du tribunal de cassation*, Malleville, Brouard, Creuzé-Latouche, Bouche, Vieillard.

(L'Assemblée ordonne l'insertion de cette liste dans le procès-verbal.)

L'ordre du jour est un rapport des commissaires de l'Assemblée nationale envoyés dans les départements de la Meuse, de la Moselle et des Ardennes.

M. de Montesquieu, l'un des commissaires.

Messieurs,

Nous avons terminé la mission que vous nous aviez donnée. Nous avons parcouru les trois départements de la Meuse, de la Moselle et des Ardennes : c'est là que M. de Bouillé commandait ; c'est là que devait se consommer le mystère d'iniquité dont le patriotisme d'un seul citoyen a préservé la France. Certes, celui qui avait conçu cet horrible projet n'avait pas étudié l'esprit qui anime les habitants du pays qui devait en être le théâtre : nulle partie du royaume ne rassemble des citoyens plus ardents pour la Révolution ; la terre y est hérissée de soldats prêts à mourir pour la cause de la liberté : un seul esprit semble les animer tous. Au moment où l'imagination grossissait encore le danger très réel qui nous a menacés, le peuple des villes a vu des femmes, semblables à ces fameuses Spartiates, disputer pour leurs fils l'honneur de marcher les premiers (*Applaudissements.*) : là on ne demande que des armes et des chefs fidèles ; enfin, après avoir parcouru cette partie de l'Empire, il est impossible de n'avoir pas l'intime conviction que le despotisme ne pourrait désormais y conquérir que des déserts.

Nous vous avons rendu compte précédemment de l'exécution de vos ordres à Verdun et à Metz. Après être sortis de cette dernière place, nous avons gagné Bitche, le point le plus reculé de la partie que nous étions chargés de visiter, et nous avons suivi la frontière dans une longueur de 80 lieues, jusqu'à Charlemont, Givet et Philippeville, passant par Sarrelouis, Thionville, Longwy, Montmédy, Sedan, Mézières et Rocroy. Les troupes dont nous avons reçu le serment consistent, en infanterie, en 14 régiments, un bataillon d'infanterie légère, un régiment d'artillerie et le corps des mineurs ; en troupes à cheval, en 2 régiments de cavalerie, 5 de hussards, 6 de dragons et 3 de chasseurs.

Partout nous avons trouvé le même zèle pour le maintien de la Constitution, dans les soldats, cavaliers, dragons, hussards et chasseurs ; cette ardeur est portée à un point qui doit faire trembler nos ennemis. Si nos troupes ont à combattre pour la cause de la Révolution, ce sera leur propre cause qu'elles croiront défendre. (*Applaudissements.*)

Malheureusement tous les officiers n'ont pas adopté les mêmes principes ; ceux qui avaient une opinion différente ont montré du moins leur respect pour la religion du serment : ils n'ont pas juré ce que leur cœur désavouait ; mais il n'est pas un régiment, parmi ceux que nous avons vus, où la totalité des officiers ait refusé de prendre l'engagement décrété : il en est plusieurs où tous l'ont accepté. Ainsi les officiers actuellement au service méritent la confiance de la nation, et les régiments où il y a beaucoup de places vacantes témoignent plutôt des regrets